

Echelle : 1/2500  
0 50 100  
metres

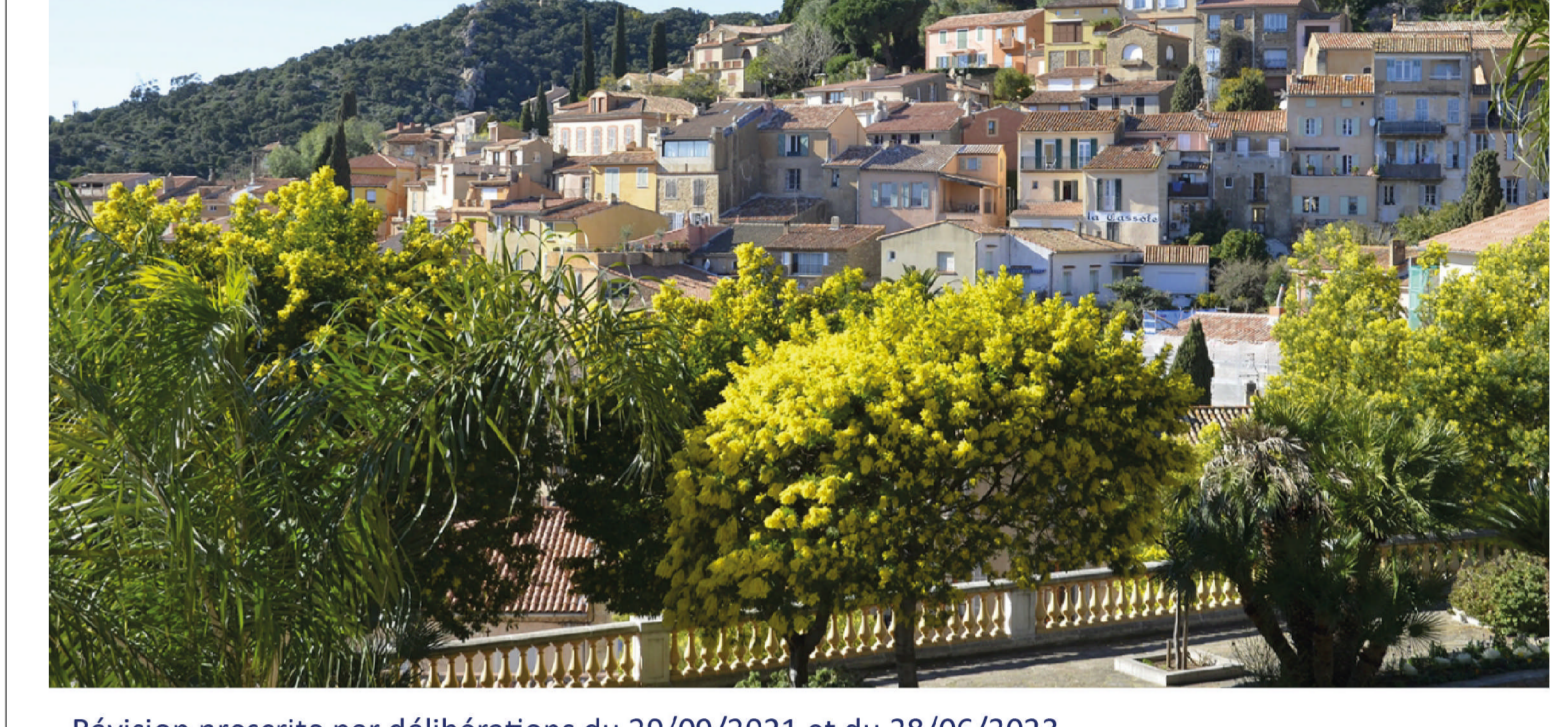


**Révision**  
du Plan Local d'Urbanisme  
Projet arrêté

**Bormes-les-Mimosas**

*Plan - La Favière*

4.2.4



Révision prescrite par délibérations du 29/09/2021 et du 28/06/2023  
Projet arrêté par délibération du 26/06/2024



**Légende**

- N Zone
- NI Secteur
- Espace boisé classé à conserver ou à créer au titre du R.151-31
- Espaces Verts Protégés
- Emplacement réservé surfacique
- Emplacement réservé pour cheminements doux
- Emplacement réservé pour gestion des eaux pluviales
- Zone de mixité sociale
- Secteur de mixité sociale
- Secteur soumis à une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) - Cf Document 3 du PLU
- Marge de recul
- Périmètre des secteurs affectés par le bruit
- Polygone d'emprise maximale de construction
- 4,5 m Périmètre de hauteurs différenciées
- Zones humides à protéger
- ★ Bâtiments situés en zones A ou N pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural*
- A1 Numéro de l'élément
- Pinède
- Alignement
- Ripisylve
- Plan de prévention du risque inondation :**
- PPRI zone R1
- PPRI zone R2
- PPRI zone B1